

DECLARATION UE DE CONFORMITE AU REGLEMENT 2016/425 RELATIF AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Madame Anne Sophie HERGAULT, en sa qualité de Présidente, représente la société

FDG

13-15 rue Paul Vaillant Couturier
CS40323
94312 ORLY CEDEX

agissant en tant qu'importateur d'EPI, ayant le statut de fabricant en application des articles 3 et 12 du règlement 2016/425

déclare que le(s) article(s) ci-dessous

Référence	Marque	Désignation
CD092171 / 0015981	CELD	Moufle de cuisine



est (sont) conforme(s) aux exigences pertinentes du règlement 2016/425 relatif aux EPI.

Il(s) respecte(nt) les prescriptions pertinentes des normes harmonisées suivantes :
EN ISO 21420+A1:2024 / EN 407 :2020

Il(s) est (sont) conformes au modèle ayant fait l'objet d'un examen UE de type
n° 0072/3399/162/10/20/0080 v02 délivré par l'IFTH, l'organisme notifié n° 0072.

Informations complémentaires :

- EPI de classe II
- Protection contre les brûlures lors de la manipulation d'assiette ou de plats chauds jusqu'à 250°C, en sortie de four ou de plaque chauffante.

Fait à Orly
Le 16/10/2025

